

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
Mme Besse

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Proposition démagogique ! La chasse est un lieu de rencontres et de convivialité réunissant l'ensemble des générations. Activité gratuite, la chasse n'empêchent nullement aux non chasseurs de ne pouvoir profiter de la nature les jours de chasse.

En effet, la proposition est mensongère en faisant croire que les espaces de chasse et de promenade s'enchevêtrent alors que les espaces de chasse sont sanctuarisés, et ce afin d'éviter tout drame. Cet amendement vise donc à supprimer l'article unique de cette proposition de loi.